

Droit d'inscription : 35 euros (payable à l'établissement du dossier d'inscription ou de réinscription et non remboursable).

Droit de suivi pédagogique avant l'examen d'entrée : 37,30 euros (déduit de la première redevance des droits de scolarité en cas d'inscription définitive).

Ce droit s'applique aux nouveaux candidats instrumentistes. Il couvre les rencontres avec un enseignant de la discipline présentée à l'examen.

Droit de scolarité

	Résidents VGP	Yvelinois	Non Yvelinois
MUSIQUE			
Cycle Initial - Formation musicale / Chant choral	218,85€	-	-
Atelier tous niveaux	154,70€	181,30€	206,85€
1^{er} Cycle Cours complet ou discipline isolée	287,95€	558,05€	991,20€
<i>Instrument ou discipline supplémentaire*</i>	283,30€	553,40€	986,55€
2^e Cycle Cours complet ou discipline isolée	405,85€	728,35€	1210,45€
<i>Instrument ou discipline supplémentaire*</i>	401,20€	723,70€	1205,80€
Hors cursus	401,20€	728,35€	1210,45€
3^e Cycle Cours complet ou discipline isolée	507,00€	908,20€	1210,45€
<i>Instrument ou discipline supplémentaire*</i>	401,20€	723,70€	1205,80€
2^e Cycle préparation au Cycle d'Orientation professionnelle	507,00€	908,20€	1210,45€
<i>Instrument ou discipline supplémentaire*</i>	401,20€	723,70€	1205,80€
Cycle d'orientation professionnelle	507,00€	908,20€	1210,45€
Perfectionnement	585,75€	964,65€	1320,10€
Enseignement supérieur	250,00€	250,00€	250,00€
DANSE			
Initiation	154,70€	-	-
Atelier tous niveaux	154,70€	181,30€	206,85€
1^{er} Cycle	287,95€	558,05€	991,20€
2^e cycle	405,85€	728,35€	1210,45€
3^e cycle	507,00€	907,90€	1210,45€
Cycle d'orientation professionnelle	507,00€	907,90€	1210,45€
ART DRAMATIQUE			
2^e cycle	287,95€	618,75€	1210,45€
3^e cycle	287,95€	618,75€	1210,45€
Cycle d'orientation professionnelle	287,95€	618,75€	1210,45€

*y compris pour les élèves des classes à horaires aménagés

TOUTE ANNEE COMMENCEE EST DUE EN TOTALITE

Modalités de règlement des droits de scolarité

Par mesures de développement durable et de sécurité, le paiement se fait par défaut par prélèvement automatique ou par carte bancaire.

- par prélèvement automatique : en huit prélèvements automatiques maximum ;
- par carte bancaire : en un seul versement à la rentrée ;
- par carte bancaire : en deux versements, le premier au 1er octobre ou, le cas échéant, à la date de l'examen d'entrée, le second au 1er février de l'année scolaire en cours ;

Un justificatif de domicile est nécessaire pour bénéficier du tarif résidents Versailles Grand Parc.

En cas de règlement par chèque, le paiement est à établir à l'ordre du Trésor Public.

Abattements

Le tarif famille nombreuse ne s'applique pas aux droits d'inscription. Application d'une réduction de 10% en faveur des familles résidentes de Versailles Grand Parc d'au moins 3 enfants à charge fiscalement, sur présentation du livret de famille et du dernier avis d'imposition ou de la carte Famille (pour les familles versaillaises).

Une réduction de 5 € est appliquée pour les élèves inscrits dans 2 spécialités conformément à l'évolution des modes d'affranchissement.